**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 28 juin 2017

Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS 5
Entretien avec le Président de la République 5
Rencontre avec les membres du gouvernement 8
Venue du Premier ministre pour la Conférence du CESE 8
Missions 9
Mécénat 9
Journée de travail organisée par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, le 6 juillet 2017 10
Décoration 10
LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL POUR PLUS DE COHÉSION ET DE FRATERNITÉ 10
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS 11
DISCUSSION GENERALE 20
Mutualité - M. Caniard 20
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin . 21
Outre-mer - Mme Mouhoussoune 22
Personnalité qualifiée - M. Cabrespines 23
Personnalité qualifiée - Mme Trostiansky 25
Professions libérales - M. Chassang 26
UNAF - Mme Blanc 27
UNSA - Mme Vignau 28
Agriculture - M. Verger 29
Artisanat - Mme Marteau. 30
Associations - M. Deschamps 32
CFDT - Mme Pajares Y Sanchez 33
CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche 34
CFTC - Mme Coton 35
CGT - Mme Farache 36
CGT-FO - Mme Ragot 37
Coopération - M. Argueyrolles 39
Entreprises - Mme Duprez 40
Environnement et nature - Mme Popelin 41
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS 42

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à quatorze heures trente

M. le Président. Chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je salue la présence au banc du gouvernement Mme Martinon, cheffe de cabinet de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées.

Je salue également la présence, en tribune, de trois magistrates de l'École nationale de la magistrature, en formation au CESE pour cette semaine. Je vous souhaite la bienvenue.

COMMUNICATIONS

Entretien avec le Président de la République

M. le Président. Après l'entretien avec le Premier Ministre que j'ai évoqué avec vous il y a 15 jours, j'ai été reçu par le Président de la République lundi après-midi.

Cet entretien s'est particulièrement bien passé.

J'ai pu constater non seulement la très bonne connaissance du Conseil que le Président avait, tant dans son organisation que ses mécanismes et ses responsabilités institutionnelles ou induites.

Le Président désire que le CESE soit utile et impliqué ; aussi, il souhaite que nous soyons l'objet de saisines gouvernementales, en équilibre avec nos propres travaux.

Par ailleurs, il désire que nous soyons impliqués dans les sujets d'urgence dont le gouvernement est saisi, en tout premier lieu, par exemple, les assises de l'alimentation.

Le Président de la République est donc très au fait de notre action, de nos axes de travail depuis le début de notre mandature puisqu'il souhaite que cet équilibre dans nos travaux, entre saisines et auto saisines, soit poursuivi.

Par ailleurs, j'ai évoqué avec lui les priorités dans lesquelles nous inscrivions le Conseil depuis quelque temps et qu'il partage totalement. Ainsi, il a montré le plus grand intérêt pour notre action dans le volet de ce que j'appellerai les nouveaux modes de gouvernance citoyennes. Dans ce cadre je lui ai présenté les trois volets de notre action sur lesquels je pense indispensable que nous réfléchissions :

- la pétition citoyenne et l'évolution des textes en ce domaine afin de nous permettre d'être saisi par 500 000 signatures numériques et non papier comme le veut le texte à l'heure actuelle ;
- la pétition citoyenne et la veille sur les grands débats qui naissent auprès de nos concitoyens que j'ai proposé au bureau d'instituer sur la base du rapport de Dominique Gillier. Ainsi je vais proposer au bureau un premier sujet d'auto saisine le 6 juillet prochain ;
- le lancement des plates-formes citoyennes venant en appui des auditions organisées par les sections dans le cadre de la préparation des avis. Une première expérience se déroulera dans le cadre de l'avis relatif à l'orientation des jeunes, préparé au sein de la section de l'éducation, de la culture et de la communication.

En quelques semaines, nous allons faire considérablement évoluer la relation du Conseil aux citoyens, par le biais de ces trois innovations. Nous sommes la seule assemblée à le faire et surtout à pouvoir le faire d'une façon aussi complète et globale. Le Président de la République a parfaitement saisi l'opportunité qui se présentait, l'intérêt que cela avait dans le rapport aux citoyens, et tout l'intérêt qu'avait cette réintroduction, par le CESE, de ces sommes d'engagements individuels dans la réflexion collective menée au Conseil par la société civile organisée.

Dans ce cadre, je lui ai fait part d'un sujet qui devrait être, pour nous, un sujet de réflexion pour l'avenir et qui est le complément de cette réflexion que nous avons menée sur ces nouvelles formes de gouvernance citoyenne ; ce sont les multitudes de conseils, structures, qui ont été créés de par le pays, de citoyens, d'associations, etc. sur le même mode que le CESE et sur les mêmes principes de fonctionnement que le CESE : faire participer citoyens et société civile organisée à la préparation de la décision publique à différents niveaux.

Il s'agit là d'un champ énorme sur lequel nous devrions réfléchir car aujourd'hui, il n'en n'existe pas de cadre, de principe d'action, et personne ne bénéficie des formidables remontées d'informations qui devraient en être tirées. Je ferai des propositions en ce domaine.

Enfin, le Président de la République a été sensible à l'action que nous pouvons avoir dans le cadre des ruptures, des fractures en tant que source des populismes, en tant que cause des décrochages démocratiques. Là aussi je vous ferai des propositions.

Par ailleurs le Président de la République estime indispensable que nous poursuivions le processus de réinstitutionnalisation que nous avons entamé. Il en fait de même en de nombreux domaines. Cette réinstitutionnalisation passe, pour lui, par le biais d'une efficacité accrue de notre suivi des avis et préconisations ; à nous de faire évoluer aussi la portée de ces préconisations mais aussi par une multiplicité de détails auxquels nous devons continuer à porter attention.

Enfin, sur l'avenir du CESE, si le Président pense que nous devons intensifier notre présence, notre action, notre implication institutionnelle, il n'en demeure pas moins qu'il désire aussi que nous fassions évoluer notre modèle. Ainsi en est-il de l'évolution que j'ai évoquée sur la pétition citoyenne et son caractère numérique.

Mais aussi dans le cadre de notre implication institutionnelle et dans la perspective de cette « *chambre du futur* » qu'Emmanuel Macron avait évoquée durant la campagne présidentielle, il m'a demandé de mener une réflexion sur le lien qui pourrait être fait dans le cadre de la discussion Parlement-Gouvernement entre l'avis du CESE, le projet de loi et l'étude d'impact que devrait effectuer le Parlement. Il s'agit donc d'une véritable volonté d'associer la société civile dans l'élaboration de la loi. Les études d'impact précèdent les projets de loi afin d'en appréhender les objectifs, les modalités. Les avis du CESE pourraient être intégrés et annexés à cette étude d'impact, comme « référence » de l'expression citoyenne.

C'est le meilleur moyen de nous assurer une bonne reprise de nos préconisations et c'est aussi reconnecter le citoyen avec le politique. Susciter l'adhésion pour recréer du collectif et atteindre une meilleure cohésion sociale, font partie de nos axes stratégiques, et ils nous obligent !

Enfin, sur l'ouverture du CESE à de nouvelles composantes, le Président a souhaité que je réfléchisse aux secteurs de la vie citoyenne organisée qui pourraient manquer à notre assemblée.

Si je devais résumer notre entretien en quatre points je dirais :

- excellente perception du rôle du CESE, incubateur et levier de la réforme, mais aussi démineur pour celle-ci ;
- prise en compte de la grande représentativité de notre conseil avec ses 233 membres et ses 61 organisations ;

- confiance dans le rôle que nous jouons dans les institutions à travers nos avis, mais aussi dans le rôle que nous pouvons jouer avec le dialogue permanent noué entre les acteurs de la citoyenneté active dans le cadre du travail à accomplir sur les fractures, les ruptures, les décrochages démocratiques ;
- vifs encouragements à travailler sur les questions des nouvelles expressions citoyennes.

Les premiers contacts avec le gouvernement sont excellents.

Rencontre avec les membres du gouvernement

M. le Président. Outre la réunion de travail que j'ai eue avec le Premier ministre, évoquée auprès de vous lors de notre dernière plénière, je vous confirme que les rencontres avec les ministres se multiplient et s'effectueront à chaque fois, j'y tiens, avec les présidents des formations de travail concernées.

Je vais avoir également, dans les prochains jours, une réunion avec M. Castaner, en charge des relations avec le Parlement, sur l'organisation à mettre en place d'une façon pérenne en ce qui concerne les relations avec les cabinets ministériels et l'inscription de nos travaux dans les calendriers gouvernementaux.

Enfin, je tiens à souligner que nous avons déjà eu la visite de Mme Muriel Penicaud, ministre du travail, venue trois jours après sa nomination à l'un des postes les plus sensibles et les plus chargé du gouvernement, pour le vote du *Rapport annuel sur l'état de la France en 2017*.

Il nous faut également souligner la venue de Nathalie Loiseau, hier, pour la plénière consacrée à l'Europe, là encore trois jours après sa nomination. Concernant cette assemblée plénière, je tiens à saluer le travail accompli par Bruno Genty qui a été en charge de sa préparation.

Venue du Premier ministre pour la Conférence du CESE

M. le Président. Je désire vous informer de la venue du Premier ministre qui ouvrira la Conférence du CESE le mardi 11 juillet 2017 à 9 heures, moment auquel je vous invite à être tous présents au vu de son importance.

Une semaine après son discours de politique générale, le Premier ministre viendra ouvrir nos débats justement consacrés à la confrontation de nos axes stratégiques, de leurs déclinaisons thématiques au sein des formations de travail et des calendriers qui en découlent, du programme de travail du gouvernement, du programme du Président de la République.

Cette conférence je vous en ai précisé la portée dans un courrier que je vous ai envoyé hier et que vous avez trouvé à vos places cet après-midi.

Son objectif est donc clair : il s'agit non pas d'adopter des positions qui ne seraient pas issues d'un travail et d'un vote de notre assemblée mais, par cette réflexion partagée, d'inscrire parfaitement le CESE dans l'actualité institutionnelle de notre pays.

Le Bureau a débattu à différentes reprises de ce sujet - hier matin encore - et il n'existe aucune ambiguïté dans mon esprit.

Le programme de ces deux jours dont je rappelle l'importance pour notre assemblée et pour laquelle je compte vraiment sur votre présence sur les deux jours est le suivant :

- mardi 11 juillet, nous démarrons à 9 heures avec le Premier ministre, puis travaux des sections et du Bureau qu'à 20 heures ;
- nous reprenons le mercredi 12 juillet, le matin, avec une réunion de Bureau et des réunions de groupe en fonction de leur volonté ; la séance plénière de l'après-midi sera clôturée par le ministre en charge des relations avec le parlement, Christophe Castaner.

Missions

M. le Président. J'ai informé le Bureau que j'avais confié à Claude Cochonneau une mission relative à la responsabilité sociale des organisations, mission qu'il me semble indispensable de mener à l'heure où l'on parle de critères de représentativité, de moralisation de la vie publique, etc.

De même, j'ai confié à Antoine Dulin une mission sur les représentations du CESE dans les organismes extérieurs, c'est-à-dire toutes les structures où un membre de notre CESE le représente, y porte la parole du CESE. Comment en profitons-nous ? Quels sont les messages qui pourraient être portés ? Quels sont les relais vers les formations de travail ? Quels sont les contacts avec lesdites organisations où nous sommes représentées ? Il s'agit là d'un vaste chantier où peu de choses à cette heure a été fait.

Lors de la plénière de la rentrée, je vous ferai part des conclusions de la mission menée par Jean-François Naton sur les relations du CESE avec les CESER, ainsi que les conclusions de la mission de Patrick Lenancker sur la transversalité. Je tiens à saluer là aussi leur grande implication sur ces deux sujets.

Mécénat

M. le Président. Concernant le mécénat, je vais écrire dans les prochains jours à l'ensemble des conseillers sur ce sujet pour relayer l'action de Carole Couvert qui dirige désormais, au nom du Bureau, le comité stratégique du mécénat du CESE.

Je vous proposerai, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, de devenir des acteurs du mécénat du CESE. Il s'agit là d'une mission qui nous concerne tous et qui est d'importance pour le CESE.

Journée de travail organisée par le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse, le 6 juillet 2017

M. le Président. Je voudrais saluer l'initiative du groupe des jeunes qui organise le 6 juillet au CESE une journée de travail à destination des organisations sur l'engagement des jeunes au sein des organisations dans le cadre d'une citoyenneté active.

La société civile organisée doit offrir, afin de se régénérer au quotidien, des perspectives aux jeunes désireux de s'engager dans une citoyenneté active. Nous ne devons pas nous contenter de déplorer, suivant le constat consacré, que les jeunes ne s'engagent plus. Nous devons les aider et les accompagner. Je rappelle que le CESE est la seule assemblée où la place des jeunes est indispensable et garantie, tout comme je tiens à rappeler que notre assemblée est paritaire à 48 % et que la parité est totale pour les postes de gouvernance.

Au-delà de ce rappel d'actualité, j'en profite pour saluer l'implication du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse dans nos travaux. Cette implication se manifeste par cette journée du 6 juillet prochain, mais aussi par les avis dont les membres de ce groupe se sont saisis et des sujets qu'ils portent au sein des formations de travail. Je participerai à cette journée du 6 juillet.

Décoration

M. le Président. Enfin, je tiens à féliciter en notre nom à tous Sophie Thiéry qui a été nommée Chevalier dans l'Ordre national du mérite. Pour des raisons inexpliquées, je ne lui ai pas adressé ces félicitations la dernière fois.

Toutes nos félicitations !

(Applaudissements)

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL
POUR PLUS DE COHÉSION ET DE FRATERNITÉ

M. le Président. Mes chers collègues, notre ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis - *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité* – présenté par Jean-François Serres, rapporteur au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Mme Aminata Koné.

Avant de céder la parole à la présidente de la section je rappelle à tous les groupes que la durée de leur intervention – au cours de la discussion générale – est limitée à trois minutes. Désormais, passé ce délai, le micro sera coupé, et ce, de façon indépendante de ma volonté.

Madame la présidente de la section des affaires sociales et de la santé, vous avez la parole.

Mme Koné. Merci, Monsieur le président, de me donner la parole. Bonjour à tous, le sujet que nous avons à traiter aujourd'hui est un sujet d'actualité brûlante et un fléau qui peut mettre à mal le « vivre ensemble » et la cohésion sociale. Il constitue l'un des axes stratégiques que nous avons défini ensemble pour notre mandature.

En nous confiant ce sujet, vous nous avez permis d'explorer un thème - l'isolement social - dont les contours sont multiples. Il peut toucher tout le monde, toutes les couches sociales mais aussi l'ensemble des classes sociales. Ce n'est pas un sujet qui ne concerne qu'une partie de la population.

Ce sujet, dans le travail que nous avons mené pendant un an, nous a conduits à faire un rapport qui nous a éclairés sur comment se manifeste l'isolement social. C'est un travail documenté qui nous permet de vous soumettre ce projet d'avis qui n'est pas prescriptif ; c'est plutôt un projet d'avis qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des citoyens et des acteurs publics autour de ce sujet qui peut paraître naturel mais qui bouleverse le fonctionnement de la société.

Je dois remercier notre rapporteur, Jean-François Serres, qui est responsable référent national de Monalisa et qui porte ce sujet très fortement. Il a eu une très bonne idée de nous faire « plancher » là-dessus.

Je remercie également l'administration car ce n'était pas facile. En effet ce sujet a été « haché » à plusieurs reprises. On arrive au bout de nos travaux, accompagné par un expert extérieur, Jérôme Bignault, Président de l'ONPS. Il a été un soutien privilégié pendant tout le temps de nos travaux.

Nous vous soumettons ce projet d'avis en espérant que nous aurons une adhésion autour car c'est un sujet majeur pour la cohésion sociale de ce pays.

(Applaudissements)

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. J'appelle Jean-François Serres, rapporteur, à la tribune.

M. Serres, rapporteur. Monsieur le président, madame la cheffe de cabinet, chers collègues, l'isolement social est un sujet nouveau. C'est une nouvelle forme de misère dans nos sociétés développées. C'est un nouveau risque social contre lequel nous n'avons pas de politique publique actuellement.

Le CESE s'est saisi de ce sujet aujourd'hui pour la première fois. C'est pourquoi nous avons commencé par une étude pour faire le point sur ce que nous savons de l'isolement social ; ensuite nous avons posé quelques convictions communes et décidé que le CESE devait proposer une définition de l'isolement social. Dans notre projet d'avis nous avons proposé un programme d'intervention organisé en vingt préconisations, autour de trois axes.

Que savons-nous de l'isolement social aujourd'hui ?

5,5 millions de personnes sont touchées par l'isolement social, soit une personne sur dix qui n'a pas de relations, de ces relations dont l'on peut dire « *je compte pour quelqu'un et je peux compter sur quelqu'un* ». Un quart de la population en France n'a ce type de relation exclusivement dans un seul réseau relationnel. S'il y a rupture, c'est l'isolement social. On peut dire que presque un tiers de la population est touché par cette problématique et par la précarité relationnelle.

Lorsque l'on parle de l'isolement social dans les médias, on parle des personnes âgées car depuis le drame de la canicule l'opinion publique est sensible à la question. C'est ce qui a motivé le lancement d'une démarche de mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées. Monalisa a expérimenté depuis trois ans un certain nombre de modes d'intervention et a inspiré en partie les préconisations de ce rapport. En effet dans les 5,5 millions de personnes touchées par l'isolement, 1,2 million a plus de 75 ans. Il reste 4,3 millions de personnes : qui sont-elles ? Où sont-elles ?

Chacun d'entre nous peut connaître ces personnes car dans nos entourages professionnels, dans nos environnements, dans nos voisinages, on connaît tous quelqu'un qui souffre de cette question. Comme l'a dit Madame Koné, c'est une question qui touche l'ensemble de la population mais nous pouvons observer des corrélations fortes, notamment avec les niveaux socio-économiques : une personne qui déclare avoir, au maximum, 1 000 euros par mois de revenus est deux fois plus isolée que les autres.

L'isolement touche les chômeurs bien sûr, notamment quand le chômage dure. Il touche les personnes en situation de précarité, les personnes en situation de handicap, les personnes malades, les familles monoparentales, et un étudiant sur quatre se dit isolé aujourd'hui.

Certaines catégories de professions sont particulièrement touchées ; on pense aux agriculteurs - car on en parle souvent - mais les professions libérales, les commerçants sont aussi touchés par l'isolement social. En 2016 40 % des artisans se disaient isolés.

Bien sûr les conditions d'habitat jouent un rôle. Le fait d'habiter dans des logements sociaux, dans des zones reléguées, périurbaines ou rurales, qui manquent de services publics, d'accès aux soins, aux droits et aux activités, tout cela renforce l'isolement de ceux qui y habitent.

L'isolement social a aussi des conséquences sur la santé car elle renforce un certain nombre de pathologies. Il accélère la perte d'autonomie, provoque des dysfonctionnements de prise en charge. C'est l'une des raisons du renoncement aux soins. Il a aussi des conséquences sur les processus d'exclusion dans la mesure où le capital social, c'est-à-dire le nombre de relations dont on dispose et la diversité de ces relations, nous ouvre bien souvent les portes de l'emploi, des droits et de l'activité sociale. Sans ce capital social, on a moins de chance d'avoir un emploi et de bénéficier d'accès à différents biens sociaux. C'est d'ailleurs reconnu comme l'une des causes de non-recours aux droits.

Enfin, c'est une conséquence sur la citoyenneté car parmi les personnes isolées celles-ci sont plus nombreuses à se méfier et à se défier des institutions. Elles sont aussi plus nombreuses à ne pas croire que la participation citoyenne puisse changer quelque chose dans la marche du monde.

Notre société est basée sur un socle de relations, un socle de lien social qui est souvent invisible, qui est presque un impensé politique ; c'est-à-dire que nos relations individuelles de solidarité qui se jouent entre nous, qui se jouent dans nos familles, dans nos engagements collectifs sont un socle d'une richesse immatérielle inestimable. Ce socle de relations sociales est mis à l'épreuve, c'est pour cela que c'est une question nouvelle avec les évolutions importantes de notre société. Les processus d'individualisation font que les relations sont davantage de la responsabilité de chacun d'entre nous. Nous bénéficions depuis longtemps d'espaces collectifs proches qui nous accueillaient presque automatiquement.

Aujourd'hui, nos attachements nous les choisissons dans des collectifs qui se font et se défont plus rapidement. Cette responsabilité rend l'individu plus libre mais plus inquiet dans ses relations aux autres et dans sa place dans la société.

Lorsque nous ne disposons pas de relations suffisantes, on considère que c'est de sa propre responsabilité. C'est l'une des difficultés de la lutte contre l'isolement social : ceux qui sont isolés se mésestiment et pensent qu'ils ne méritent pas les relations qu'ils devraient avoir.

La deuxième épreuve que subit le lien social dans notre société aujourd'hui ce sont les grandes transitions que nous traversons comme le chômage de masse - un avis prestigieux a été rendu par le CESE récemment sur la question - mais aussi la mutation du travail, les transitions démographiques, la transition épidémiologique qui fait que les maladies chroniques invalidantes prennent la place et font qu'il y a 8,3 millions de proches aidants qui sont auprès de personnes en perte d'autonomie.

Les transitions numériques et des modes d'organisation des territoires, toute cette transition de la société met à l'épreuve le lien social et fait qu'il est contraint de se transformer. L'isolement social est la marque des endroits où il s'use, se déchire, se troue, ou il a du mal à se reconstituer.

Parallèlement à cela, le lien social est un tissu vivant. On observe une dynamique d'engagement qui est vivace. Dans le contexte d'évolution des familles on voit des solidarités intra familiales robustes et intergénérationnelles présentes. Elles se recomposent, se réorganisent ; les relations amicales de voisinage, les engagements se reconstruisent. On le voit avec les réseaux numériques, les plateformes numériques les innovations sur les formes nouvelle d'échanges de partage, de solidarité qui s'inventent et se réinventent.

Le tissu social est mis à l'épreuve par les évolutions puissantes de notre société et se réinvente et se retrouve, se cherche de nouveaux chemins de construction.

Ce constat nous invite à changer de perspective dans ce que nous allons proposer comme interventions pour lutter contre l'isolement social.

D'abord en ayant une vision écologique au sens d'une perception des écosystèmes, c'est-à-dire de mettre les écosystèmes de relation comme ce qui est au cœur de ce qui doit nous préoccuper.

Dans l'intervention sociale, on a l'habitude de mettre la personne au centre avec ses fragilités, ses difficultés, son parcours, ses potentialités, ses capacités d'autonomie ; il serait intéressant de situer l'écosystème relationnel au centre de nos préoccupations pour les renforcer, faire en sorte qu'elles soient protégées, qu'elles aient les meilleures conditions pour produire cette reconnaissance, cette sécurité, cette capacité de participation qu'elle produit par elle-même. Cette vision de l'écosystème relationnel est un pas de côté que l'on doit considérer lorsqu'on pense à cette évolution du lien social dont l'isolement social est un signe.

Elle est aussi la marque d'une transition et, finalement, il s'agit d'accompagner la transition du lien social, c'est-à-dire la recomposition du lien social qui va s'adapter à la société qui est en train de se construire.

Autant nous devons accompagner les transitions économiques, environnementales, autant c'est la transition sociale qu'il s'agit d'accompagner en pensant à l'isolement social.

Nous sommes bien au Conseil économique, social et environnemental : économie, environnement social !

Nous proposons deux positionnements avant d'entrer dans les préconisations du projet d'avis et ce que nous devons concrètement pouvoir faire pour lutter contre l'isolement social ; deux convictions mises ensemble dans notre travail en section.

La première est que le lien social n'est pas une marchandise, c'est un bien commun ; donc, la lutte contre l'isolement social ne doit pas devenir un marché.

La deuxième conviction, c'est que soutenir l'engagement bénévole ne peut pas être le prétexte au désengagement de l'État et que cet engagement bénévole épaule les acteurs déjà présents, aussi bien la famille que les professionnels de l'accompagnement et du soin. L'un et l'autre se renforcent. Sans une société engagée, notre modèle de protection sociale perd sa base et son soutien populaire.

Concrètement, comment agir contre l'isolement social ? Comment intervenir face à cette situation que l'on vient de décrire ?

Le projet d'avis s'organise en trois axes :

- mesurer, évaluer ;
- un programme d'intervention ;
- la transversalité indispensable.

Premier axe : mieux comprendre l'isolement social pour mieux le prévenir et le combattre. C'est là que se situe notre préconisation première sur une définition de l'isolement social. Sans définition stable, difficile d'avoir des études et des évaluations régulières et d'en mesurer l'évolution.

La définition, c'est que l'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui - du fait de relations durablement insuffisantes en nombre et en qualité - est en situation de souffrance et de danger.

La qualité des relations est à mettre en complément de la dimension plus mesurable, qui est plus objectivable, de la quantité, de l'intensité des relations. Une qualité insuffisante de relations, c'est celle qui produit un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. On peut vivre au milieu des autres avec des relations qui produisent un écrasement et se sentir dans un profond isolement.

Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement social prive de certaines ressources impératives pour se constituer en personne et pour accéder aux soins élémentaires à la vie sociale.

Notre deuxième préconisation est, à partir de cette définition, de se doter des moyens d'observation principalement territorialisés, de façon que l'observation soit articulée à la fois avec les contextes et les solutions qu'il faut déployer sur les territoires et que nous puissions bénéficier d'une étude statistique de l'INSEE tous les cinq ans pour évaluer l'évolution de l'isolement social.

Notre deuxième axe est d'articuler l'action citoyenne avec l'action des institutions et des professionnels. Trois chapitres dans cet axe.

Le premier est : partir de l'implication citoyenne. L'isolement social dépend de la recréation de liens qui dépendent de chacun de nous, de notre volonté, donc de l'implication des citoyens, des habitants, dans toutes les formes, qu'elles soient individuelles ou collectives. Comment les soutenir, les appuyer davantage, les favoriser davantage ?

Deuxième chapitre : coordonner, animer les acteurs divers qui, sur un territoire, contribuent à la prévention, à la lutte contre l'isolement.

Troisième chapitre : le soutien aux professionnels, indispensable pour que la démarche fonctionne.

Je vais m'arrêter sur l'implication citoyenne, premier concept nouveau.

Qu'est-ce que ce concept d'Équipe citoyenne ? La réunion d'habitants et de bénévoles qui se donnent comme projet de lutter contre l'isolement social et de restaurer le lien social dans la proximité, dans leur village, dans leur quartier, voire dans un établissement.

Ces Équipes sont issues d'initiatives existantes ou émergentes et permettent l'accès à des citoyens déjà engagés ou qui souhaitent s'engager dans une démarche commune qui bénéficie d'une animation en réseau et lisible.

L'Équipe citoyenne est donc une sorte de nouvel objet social, un bien commun interassociatif, interpartenarial, qui s'appuie sur trois éléments :

- une charte d'engagement signée par l'Équipe ;
- un portage juridique par des organisations habilitées, et nous proposons que ce soit les mêmes que celles qui sont habilitées à accueillir des Services civiques ;
- la reconnaissance des Équipes citoyennes par les parties prenantes de la prévention de la lutte contre l'isolement de territoire.

Ce dispositif fonctionnera comme un incubateur d'initiatives citoyennes parce qu'il va accélérer l'accès aux soutiens, aux légitimités et aux partenaires dont les habitants ont besoin.

Aujourd'hui, si vous êtes trois ou quatre habitants dans un quartier et que vous souhaitez monter un projet, bon courage pour avoir accès aux partenaires qui vont pouvoir vous apporter leur soutien ! Le chemin peut être long, la légitimité peut être difficile à trouver, donc c'est bien cet objectif d'accélérer ces soutiens et ces partenariats.

Cette intuition a été portée par la démarche de mobilisation nationale, Monalisa, qui l'a expérimentée et mise à l'épreuve des acteurs dans les territoires depuis trois ans et qui remporte une adhésion aujourd'hui ; c'est pourquoi on propose de généraliser cette idée d'Équipe citoyenne à l'isolement social, quel que soit l'âge.

Monalisa a fait une petite vidéo pédagogique pour bien comprendre ce qu'est l'Équipe citoyenne, je vous propose de la regarder.

(Projection d'une vidéo)

Deuxième préconisation de ce chapitre sur l'implication citoyenne : la politique portée par le gouvernement, notamment par le Haut-commissariat à l'Engagement, centrée sur le Service civique et les Réserves civiques, est un élément important de l'implication puisque l'objectif est de 350 000 volontaires par an à partir de 2018.

L'idée est que cette politique a cette fragilité d'être basée sur des mesures individuelles à l'engagement et n'a pas structurellement une attache aux dynamiques collectives d'engagement.

La préconisation est donc d'articuler, dans le cadre d'une grande cause d'engagement contre l'isolement social quinquennal, Réserve civique, Service civique et Équipe citoyenne dans un même ensemble.

Enfin, pour compléter cette première partie sur le soutien aux implications citoyennes, il est important de remettre sur la table les soutiens à l'engagement à la vie associative dans le cadre d'un travail avec le mouvement associatif pour simplifier les soutiens qui existent et les rendre plus efficaces ; les organisations associatives étant évidemment les plus adaptées à accueillir ces Équipes citoyennes et ayant par elles-mêmes un impact très important sur le lien social.

Deuxième chapitre : animer et coordonner les acteurs.

Pour que ces Équipes citoyennes se déploient dans l'espace et le temps, c'est-à-dire maillent les territoires et que leur projet soit durable, elles doivent s'insérer dans un écosystème relationnel prêt à les accueillir et à les soutenir.

C'est là qu'intervient un deuxième concept-clé de la vie : ces coopérations animées sur les territoires.

Je m'y arrête un instant parce qu'on a l'habitude de parler de coordonner les acteurs. Sur la lutte contre l'isolement social, il s'agit d'animer les coopérations volontaires d'acteurs qui sont très divers - selon les territoires, on peut avoir des acteurs très divers autour de la table - et cette animation des coopérations volontaires est une culture que l'on connaît, celle du développement social, mais qui est trop marginale aujourd'hui et qu'il s'agit d'impliquer, d'inscrire dans une politique territoriale suffisamment articulée et suffisamment sûre.

C'est pourquoi on propose de faire des communes et des intercommunalités le premier niveau de responsabilité du déploiement de cette coopération animée des acteurs, de faire du département le niveau de responsabilité stratégique de cette démarche et d'inscrire l'isolement social dans des plans régionaux de santé.

Enfin, dernier axe de ce dernier chapitre de cet axe 2 : soutenir les professionnels.

Sans l'engagement des professionnels, toute cette démarche est impossible à mener et la part de la mission des professionnels consistant à soutenir la capacité d'agir, le pouvoir d'agir des citoyens, notamment collectifs et autonomes, et la part consistant à animer ces coopérations pour plus de synergie entre acteurs, va aller grandissant.

C'est en cohérence avec les États généraux du travail social et c'est pourquoi nous préconisons que la lutte contre l'isolement et la restauration du lien social soit véritablement une finalité de l'intervention sociale et puisse être un levier d'évolution vers le développement social.

Les métiers du soin et du médico-social sont aussi extrêmement impactés par cette question de l'isolement social et il est important qu'ils puissent bénéficier de formations intégrées dans leurs missions, notamment les remises en lien et l'importance de l'orientation et de l'articulation entre les personnes qu'ils accompagnent et qu'ils soignent et les capacités de remise en lien des personnes lorsqu'elles souffrent d'isolement social.

Voilà donc l'axe 2 sur les programmes d'intervention territorialisés et organisés.

Cette question de l'isolement social doit aussi être animée de façon transversale dans tous les espaces de socialisation - c'est notre axe 3 - notamment dans le monde du travail : que cette thématique soit inscrite dans le dialogue social et dans les pratiques managériales, mais aussi soit une finalité du RSE ; dans la famille, que les dispositifs d'aide, de soutien aux aidants et aux proches aidants qui ont été lancés par la loi d'adaptation de la société au vieillissement fassent l'objet d'un bilan éventuellement ajusté et adapté ; dans le parcours scolaire et de formation, il est important de valoriser et de rendre plus accessibles les expériences d'engagement.

Cette transversalité doit aussi toucher un certain nombre de politiques publiques, et en premier lieu l'accessibilité des services publics, les schémas d'accessibilité aux services publics, puis les maisons de service au public, dont un bilan doit être fait puisqu'un des avis du Conseil économique, social et environnemental le demandait.

Mais à partir de là, on articule ces maisons de service au public avec les modalités d'intervention territorialisées dont le projet d'avis est porteur. Que l'isolement social soit aussi inscrit comme objectif du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, pour l'insertion sociale, mais aussi dans les politiques d'aménagement du territoire, d'habitat, d'urbanisme et de transport.

Enfin, toutes ces préconisations et cette dynamique d'intervention doivent être portées de façon visible et lisible. C'est pourquoi nous proposons que soit désigné un délégué interministériel sur la question, mais aussi qu'une organisation de type « tête de réseau » soit mise en place pour animer la démarche.

C'est un peu le troisième concept-clé. On a parlé des Équipes citoyennes, des coopérations des acteurs sur le territoire, et il faut une « tête de réseau » qui animerait ces démarches et ces initiatives afin que tout cela fonctionne ensemble comme une véritable capacité d'incuber et de changer d'échelle dans la lutte contre l'isolement social dans notre pays.

Avant de conclure, je vais laisser la parole à deux personnes auditionnées qui rappellent les fondamentaux de ce qui nous a préoccupés lors des débats en section.

(Projection d'une vidéo)

L'organisation des liens sociaux connait des bouleversements qui aujourd'hui nécessitent d'en prendre la mesure et donc de prendre des mesures. Ces bouleversements dépassent le champ du travail. Ils sont présents dans les formes de lien social, dans les formes d'engagement, dans les formes d'appartenance et d'attachement, bref, dans tout ce qui reconstruit nos rapports aux autres et de ce qui nous tient ensemble.

En préconisant de libérer la créativité solidaire du corps social, le Conseil économique, social et environnemental échappe aux analyses nostalgiques du « vivre ensemble » et trace une perspective qui vient en contrepoint aux thèses rétrogrades qui se nourrissent de l'anxiété que cette transition identitaire provoque.

Si le Gouvernement mettait en œuvre ce programme préconisé par le projet d'avis, à partir d'une proposition fondée à la fois sur l'expérience d'une multitude d'acteurs et aussi porté par la société civile organisée, il marquerait la confiance qu'il a dans les citoyens. Et lancer cette politique serait un signe fort pour tous ceux qui croient qu'ils ne comptent pour rien ni pour personne.

Pour terminer, je voulais faire quelques remerciements. D'abord à Jérôme Vignon qui a accepté de nous accompagner avec son expertise tout au long de ce travail. Remercier également et très chaleureusement, tous les membres de la section car nous avons eu des débats extrêmement intéressants, riches et engagés. Remercier Aminata Koné de sa présidence. Remercier l'administration avec laquelle nous avons travaillé de façon exceptionnelle ; je veux les saluer. Et remercier le groupe des associations qui est toujours en soutien. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à M. Caniard, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Caniard

M. Caniard. Monsieur le président, chers collègues, cher Jean-François, merci d'avoir traité ce sujet, de nous avoir ouvert les yeux et de rappeler que l'être humain est avant tout un être social qui se construit et se définit dans ses relations aux autres. La technique de l'isolement social renvoie à la privatisation de ressources qui sont impératives pour se constituer en tant que personnes et accéder à la vie sociale. Les facteurs de risque d'isolement sont multiples et souvent cumulatifs. Ils ne sont pas que d'ordre social ; l'âge, le genre, le lieu de vie, la maladie, le handicap jouent un rôle déterminant. Le rapport insiste justement sur les doubles conséquences de l'isolement sur la santé et d'une santé dégradée sur les risques d'isolement.

Ces conséquences sont multiples - évidemment psychologiques et physiologiques - et, il faut le rappeler, diminuent sensiblement l'espérance de vie. C'est pourquoi la proposition d'inscrire la prévention et la lutte contre l'isolement social dans les projets régionaux de santé est essentielle. Cela peut permettre d'améliorer une approche transversale au profit de l'organisation des parcours de soins. C'est une démarche de même nature que cherchent à développer les mutuelles dans leur action d'accompagnement des malades ou de leur entourage.

Retrouver l'estime de soi aide à rompre l'isolement. C'est l'objectif des programmes centrés sur une pathologie comme le cancer ou sur les aidants pour alléger la charge psychologique qui pèse sur eux, qui affecte souvent leur santé et qui les conduit à l'isolement. Seule une mobilisation à travers une organisation territoriale, partenariale peut être efficace, comme l'a démontré le modèle Monalisa auprès des personnes âgées.

Ce sont les expériences menées par les mutuelles, notre participation à de nombreux dispositifs toujours partenariaux, qui nous ont persuadés que seule cette approche plurielle - faisant converger des initiatives associatives ou personnelles et des dispositifs institutionnels - permet de lutter contre l'isolement social. C'est, finalement, cette articulation et cette mise en réseau de l'action citoyenne avec les acteurs institutionnels et les professionnels qu'il faut renforcer et développer au plus près des personnes et des territoires.

Au-delà des conséquences individuelles sur la vie des individus, l'isolement social a également des conséquences collectives négatives pour notre société. Tu l'as rappelé Jean-François, lorsque plus de 10 % de la population est en situation d'isolement c'est la solidarité qui est en échec. L'isolement est un enjeu de santé publique et de cohésion sociale ; il est devenu un nouveau risque social qu'il faut mieux comprendre pour le prévenir et le combattre. C'est le sens des propositions du projet d'avis que le groupe de la mutualité a voté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Dulin, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - M. Dulin

M. Dulin. Si l'on devait retenir un seul enseignement de ce projet d'avis, c'est que la cohésion sociale, si chère à notre Assemblée, peut être appréhendée autrement que par les enjeux économiques et la réduction des inégalités. Renforcer la cohésion sociale, c'est aussi s'occuper de la question de l'isolement social.

Pour relever ce défi, tout ne peut pas, et tout ne doit pas, reposer sur les politiques publiques. Notre capacité à être citoyen et à nous engager pour cette cause est une richesse et doit être utilisée. Pour cela, le gouvernement doit, à quelques jours d'un discours de politique générale, réaffirmer son soutien au développement du monde associatif et de l'engagement citoyen. Cela passe notamment par les moyens donnés au Service civique - ce qu'a rappelé notre Assemblée dans son étude sur ce sujet -, mais aussi favoriser l'engagement dans les parcours de vie et le valoriser, notamment à travers le compte d'engagement citoyen.

L'isolement social touche tout le monde, et dans ce projet d'avis, nous n'avons pas souhaité cibler des publics particuliers dans nos préconisations. Néanmoins, le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse tient à rappeler que l'isolement social touche aussi les jeunes et que cet isolement nécessite une prévention et un accompagnement particulier.

Pour rappel, un tiers, 35 %, des jeunes sans domicile fixe âgés de 18 à 24 ans étaient auparavant pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

Les étudiants, jeunes actifs ou en recherche d'emploi ne sont pas épargnés, notamment ceux touchés par le décrochage scolaire et la précarité, faute de système assurant une continuité dans la prise en charge et l'accompagnement des parcours. Alors, que faire face à cet isolement aux différents visages ? Notre groupe souhaite insister davantage sur la prévention et moins sur les mesures d'urgence, en renforçant les dispositifs d'accompagnement envers les jeunes les plus. Concrètement, cela veut dire :

- poursuivre la généralisation de la Garantie jeunes pour les jeunes ni en emploi, ni en formation ;
- permettre à un plus grand nombre de jeunes de l'ASE de bénéficier d'un contrat jeune majeur ;
- accompagner davantage les jeunes vers l'autonomie quand ils sortent de l'ASE et les contrats jeunes majeurs.

Le groupe votera ce projet d'avis et félicite le rapporteur pour son travail. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Mouhoussoune, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - Mme Mouhoussoune

Mme Mouhoussoune. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, le projet d'avis qui nous est soumis met en lumière les multiples facteurs de fragilisation du lien social qui, *in fine,* peuvent conduire à la mise à l'écart et à l'enfermement des personnes les plus vulnérables dans leur solitude.

Les évolutions contemporaines n'expliquent pas à elles seules la rupture du lien social, mais l'isolement traduit plus globalement la difficulté à maintenir l'interaction sociale. Ce phénomène en progression dans notre pays ne touche pas simplement les personnes âgées - même si elles sont davantage concernées - mais devient un problème intergénérationnel. En effet, les conséquences de la crise économique, l'aggravation de la pauvreté et le délitement du lien social peuvent à terme mettre en péril notre cohésion sociale et accentuer l'individualisme en forte progression dans notre pays.

Dans les Outre-mer, au-delà de l'éloignement avec l'hexagone, l'étendue de certains territoires isole les populations, provoque un sentiment d'abandon lié aux conditions dégradées dans l'accès aux droits et aux services publics. Ce mal-être se traduit par le désœuvrement, voire dans certains cas par l'augmentation de taux de suicide comme par exemple chez les jeunes amérindiens de Guyane.

Comme le préconise le projet d'avis, une meilleure appréhension et définition du sujet permettrait de recenser exactement l'ampleur du phénomène pour lutter efficacement contre l'aggravation de l'isolement social tout en impliquant davantage les pouvoirs publics aux actions citoyennes ; car souvent, les collègues ont tendance à s'exonérer de leur mission de service public en s'appuyant sur les acteurs associatifs.

Cependant, la lutte contre l'enfermement dans les solitudes suppose d'associer l'ensemble de la société à la définition, à la mise en place et à la coordination des politiques publiques, à l'échelle des territoires pour tenir compte des particularités de chaque région. Au-delà des mesures concrètes qui sont énumérées et que nous partageons, nous devons particulièrement insister sur l'obligation de retisser le lien social pour ne pas fragiliser davantage notre cohésion sociale. Cela passera nécessairement par l'accompagnement des évolutions de la famille, par l'éducation, par une lutte acharnée contre les inégalités tout en favorisant la solidarité.

Le groupe de l'Outre-mer salue le rapporteur et la section pour la qualité de ce travail et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Cabrespines du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Cabrespines

M. Cabrespines. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, chers collègues, le projet d'avis présenté aujourd'hui cerne la question de la lutte contre l'isolement social, particulièrement au travers de l'implication des organisations inscrites dans la démarche Monalisa et pour la place du bénévolat.

Il rappelle l'importance qu'occupent les collectivités locales pour mener une politique cohérente en lien avec leur territoire, à la fois par la coopération intercommunale et la nécessaire coordination au plan des départements et des métropoles.

Deux points paraissent essentiels.

Premièrement, le refus de la marchandisation de l'isolement et l'obligation de l'engagement des citoyens, ainsi que cela est dit dans le projet d'avis, soulignant que la relation, le lien social ne peuvent devenir une marchandise et que la lutte contre isolement ne saurait être considéré comme un marché, mais également que l'engagement des citoyens doit renforcer et non affaiblir les rôles joués par les familles comme par les professionnels du soin et de l'accompagnement.

Cet engagement agit en complémentarité des dispositifs de protection sociale et ne peut servir de prétexte au désengagement de l'État et plus largement de l'ensemble des pouvoirs publics.

Deuxièmement, l'importance des liens familiaux qui permettent de maintenir et développer la solidarité intergénérationnelle dans laquelle - je cite – « *les proches aidants représentent un des maillons essentiels du maintien des liens.* » Le projet d'avis conclut sur l'importance des amis, du voisinage et sur l'intervention des professionnels formés et mandatés.

Ces quelques propos montrent que les relations interindividuelles doivent être maintenues ou développées. Nous savons que le bénévolat comme la solidarité familiale ont des limites. Nos modes de vie sont souvent cause de la désaffection auprès des personnes qui auraient besoin d'un soutien, d'une présence.

Reste à l'État d'assurer le bien-être des personnes, de trouver les moyens de prise en charge des plus démunis, des plus isolés. Cela fait partie des missions fondamentales d'une nation : maintenir la cohésion sociale en luttant contre toute forme d'inégalité, toute forme d'ostracisation. Pour ce faire, des missions de service public sont confiées à des organismes intervenant avec des personnels qualifiés.

Il n'y a rien de commun avec la démarche engagée par La Poste qui, dans le cadre de la recherche de solutions à la baisse de la distribution du courrier, demande à ses facteurs d'effectuer de manière lucrative ce qu'ils faisaient naturellement dans leur rôle de lien social : la rencontre avec les personnes isolées. Dans ce cas, la lutte contre l'isolement est clairement un marché. Le lien social, ADN du facteur de nos villages, ne va plus de soi. Il est achetable. Faire le choix de la marchandisation, c'est encourager en creux la perte du lien social, aider à la désertification des solidarités et au désengagement envers son prochain. C'est favoriser les plus riches au détriment des plus démunis. C'est courir vers l'individualisme plutôt que vers la fraternité.

Je voterai ce projet d'avis car il insiste sur la création ou le maintien des liens sociaux et de la recréation de véritables solidarités. Si je devais faire une suggestion, je proposerais que le CESE adresse le projet d'avis à M. Philippe Wahl, Président directeur général du Groupe La Poste. Je suis même prêt à payer le timbre, évidemment.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Trostiansky du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - Mme Trostiansky

Mme Trostiansky. Un Français sur dix est en situation d'isolement social et relationnel et donc en désinsertion sociale. C'est donc un phénomène de société auquel nous sommes confrontés, avec des personnes exclues de la société de l'information qui perdent l'estime de soi, qui renoncent aux soins et qui peuvent perdre leur statut d'individu.

Mes chers collègues, les femmes sont particulièrement concernées par ce phénomène d'isolement pour des raisons multiples. Parce qu'elles sont plus nombreuses dans la tranche des plus de 75 ans, qui représentent 25 % des personnes isolées et en augmentation à partir de 2025 pour les plus de 80 ans. L'isolement est un facteur d'accélération de la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Les aidants, qui sont des aidantes à 80 %, pouvant constituer l'unique lien social.

Les familles monoparentales, vous l'avez dit, sont également concernées par cet isolement social, les mères ayant, vous le savez, la charge de 85 % de ces familles.

Un lien entre précarité et isolement est établi. 70 % des travailleurs pauvres sont des femmes à la retraite. Les femmes perçoivent une pension de 30 % inférieure aux hommes. Par ailleurs, les femmes éloignées du marché du travail restent souvent invisibles et ont de grandes difficultés de retour sur le marché du travail.

Les jeunes mères qui cumulent un faible niveau de formation, des conditions de travail parfois peu compatibles avec les horaires de garde d'enfants et qui occupent des emplois précaires et peu rémunérés, peuvent être conduites à se retirer du marché du travail ou à prendre un congé parental. On sait qu'il est extrêmement difficile de se réinsérer professionnellement après une longue absence sur le marché de l'emploi.

Cet exil de la vie professionnelle et le manque de lien relationnel qui s'ensuit peuvent avoir pour conséquence un enfermement psychologique entraînant certaines fois une détérioration de l'état de santé.

Mais, l'isolement social et mental peut être dû aux violences conjugales qui mettent des femmes en situation d'insécurité sociale, qui peuvent se retrouver enfermées dans un cadre d'où il est difficile de sortir car elles peuvent, pour certaines, n'avoir ni les moyens économiques, ni souvent les ressorts psychologiques pour quitter le domicile.

Je termine par le droit à l'espace public et à la difficulté de circulation des femmes dans l'espace public. En effet, on peut être enfermé dehors. Ne pas pouvoir accéder à l'ensemble des services et des activités proposés renforce l'isolement en diminuant le lien social et les possibilités d'ouverture sur la vie de la cité.

Pour toutes ces raisons, je soutiens les propositions que vous avez faites, mais je pense qu'il faudrait aller plus loin. L'observation genrée peut être une idée. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chassang, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Chassang

M. Chassang. Monsieur le président, chers collègues, cher Jean-François, l'âge, la maladie, le chômage, le handicap, la précarité, la monoparentalité, le développement de la vie urbaine sont autant de facteurs de dégradation du lien social pouvant mener à l'isolement social. Le cumul de ces facteurs fait qu'ils s'aggravent mutuellement. C'est un véritable cercle vicieux. Ce phénomène est susceptible de toucher chacun d'entre nous. Personne n'est épargné. C'est le constat partagé qu'en tirent les professionnels libéraux qui, chaque jour, soignent, conseillent, défendent et assistent cinq millions de personnes.

Pour tomber dans l'isolement social, il n'en faut pas beaucoup, surtout si l'on ne sait pas ou si l'on ne peut pas intervenir à temps. À titre d'exemple, une récente étude canadienne a révélé qu'une perte auditive de 10 décibels seulement augmenterait le risque d'être isolé socialement de 52 %. Comme la presbyacousie s'associe par définition avec l'âge, aux pathologies chroniques qui vont avec l'âge, tout peut aller très vite.

En France, l'isolement social touche une personne sur dix, toutes catégories sociales confondues. La fracture entre les plus isolés et les plus intégrés ne cesse de croître. C'est dire l'importance de ce fléau.

Les chefs d'entreprise ne sont pas épargnés par ce mal. Selon une étude de BPI France, la moitié se sentirait socialement isolée. En effet, la surcharge de travail, un chiffre d'affaires en baisse, le manque de temps, le stress et la fatigue entraînent un sentiment de vulnérabilité, de manque de soutien et de ressources qui renforce l'isolement social du chef d'entreprise.

Le premier intérêt de ce projet d'avis est qu'il propose enfin une vraie définition de l'isolement social et nous permet enfin de savoir de quoi l'on parle. Pour se prémunir de ce phénomène, le projet d'avis souligne qu'il est indispensable de renforcer les deux remparts traditionnels. D'une part, la famille est mise à mal par le phénomène de décohabitation générationnelle ; l'entraide familiale reste la première forme de solidarité contre l'isolement social, bien que ce soutien ne puisse se substituer à un accompagnement professionnel avec lequel il est complémentaire. D'autre part, le travail, qui est un des espaces intégrateurs les plus structurants de notre société, est rongé par le chômage de masse.

Il faut également favoriser les solidarités de proximité par le renforcement des producteurs de liens que sont les nombreux professionnels de proximité, en particulier les professionnels de santé, mais aussi les aides à domicile, les associations, les commerçants, les artisans, les collectivités territoriales. Pour y être confrontés au quotidien les professions libérales ne peuvent qu'approuver ces préconisations. Le groupe des professions libérales votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Blanc, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - Mme Blanc

Mme Blanc. Monsieur le président, chers collègues, mesdames et messieurs, combattre l'isolement social prend une dimension particulière pour le groupe de l'UNAF car les familles sont en première ligne pour agir, même si la transversalité est un véritable défi. L'isolement social des personnes les plus fragiles a des causes multiples, comme nous le montre ce rapport.

Quand il est question d'isolement social, l'UNAF pense d'abord aux parents seuls, aux veuves, aux veufs et aux publics vulnérables.

Le groupe de l'UNAF est particulièrement sensible aux questions de la fermeture des services de proximité et de désertification médicale dans les zones rurales ou périurbaines. Il s'agit clairement de tendances lourdes qui mettent à l'épreuve le lien social.

Parmi les préconisations, le groupe de l'UNAF souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles. Tout d'abord, il convient de renforcer les soutiens à l'engagement et à la vie associative dans le cadre d'un plan quinquennal. L'action sociale et familiale doit être considérée comme un investissement d'avenir. Elle crée des emplois et participe aussi à l'attractivité des territoires. La reconnaissance de l'utilité sociale des associations, facteur de lien social entre les personnes, rend des services irremplaçables.

Ensuite, le groupe de l'UNAF soutient l'inscription de la lutte contre l'isolement social dans les projets régionaux de santé en lien avec la prévention. C'est projet coordonne l'action de tous les acteurs médicaux et médicosociaux et organise les services de façon à améliorer la santé de la population et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Enfin, le projet d'avis demande que soit réalisé un premier bilan des dispositifs de soutien aux aidants familiaux et proches aidants. Le groupe de l'UNAF y est très favorable afin que des améliorations puissent être envisagées en matière, par exemple, d'indemnisation et de rallongement du congé proche aidant.

Je conclurai sur la nécessité de pérenniser le financement de l'information et du soutien aux tuteurs familiaux, qui est un outil indispensable pour aider les familles à s'occuper de leurs proches vulnérables dans la gestion des actes de la vie courante.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, monsieur le rapporteur, cher Jean-François, pour ce travail très documenté et le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Vignau, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - Mme Vignau

Mme Vignau. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un Français sur dix, soit plus de 5,5 millions de Français, souffrent de l'isolement social. C'est un mal qui grandit. Aussi, il est important que le CESE se soit emparé de ce sujet pour en analyser les contours, le définir et émettre des préconisations à destination des pouvoirs publics.

On peut penser que c'est le prix de l'individualisme, car trop souvent, on accorde une valeur démesurée à l'indépendance, à l'autonomie, à l'individu lui-même. Cependant, ce phénomène est présent à tous les âges et dans toutes les classes sociales. Il touche particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité qui, souvent, ont des barrières les empêchant de parler de leur solitude.

Le fait de vivre seul et l'absence de visites, de relations, accroissent le sentiment de solitude. Les situations objectives d'isolement, notamment la perte d'un conjoint, la perte d'un emploi sont identifiées comme des facteurs de perte d'autonomie. Les conséquences sont importantes et pèsent sur l'individu de plusieurs façons : problèmes de santé, perte d'estime de soi, comportements conduisant aux addictions. Par voie de conséquence, cela porte sur la société tout entière.

Aussi convient-il, dès aujourd'hui, de s'emparer de la problématique pour sensibiliser les acteurs publics et co-construire des réponses adaptées aux besoins de chacun.

Dans le cadre des réflexions sur le travail social, l'UNSA met la question de la formation des personnels au cœur des discussions car il s'agit de repérer, de prévenir et éventuellement de passer le relais à d'autres pour apporter la bonne réponse.

Le réseau associatif dans sa diversité avec son maillage territorial est indispensable. Il a fait la preuve de son efficacité, aussi le soutenir est une obligation.

Le faire évoluer vers des formules nouvelles afin de mieux intégrer l'implication citoyenne nous semble une bonne chose. Je ne reviens pas sur l'ensemble des préconisations si ce n'est pas pour dire qu'elles s'intègrent dans un ensemble cohérent et qu'elles sont interdépendantes. On ne peut pas choisir une plus que l'autre mais les unes avec les autres participeront au ralentissement du phénomène.

Le département, pilote de l'action sociale, a un rôle important à jouer avec les métropoles pour élaborer des plans stratégique en lien avec l'ensemble des plans sur le territoire et notamment avec les Agences régionales de santé.

Le groupe de l'UNSA votera le projet d'avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Verger, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - M. Verger

M. Verger.- Monsieur le président, monsieur le rapporteur, dans notre société de plus en plus connectée, il est paradoxal de constater que l'isolement social n'a jamais été aussi marqué. Selon le projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui, il concerne au moins un Français sur dix. Cette problématique interpelle la profession agricole qui est depuis longtemps sensibilisée sur le sujet, notamment en raison des spécificités géographiques de certains territoires ruraux.

La lutte contre l'isolement social, en particulier chez les personnes âgées, est une priorité afin d'assurer le « *bien vieillir* » et l'accès aux soins et aux droits mais également pour prévenir les risques de dévitalisation des zones rurales les plus fragilisées. Les anciens ne sont pas les seuls à être confrontés à cette situation.

Les jeunes le sont aussi, avec des risques supplémentaires d'insertion dans la vie professionnelle ; ainsi que les actifs, et je pense en particulier aux exploitants agricoles qui, pour nombre d'entre eux, travaillent seuls et dont le sentiment de solitude et de découragement est renforcé dans ce contexte de crises à répétition.

Pour autant, et contrairement aux idées reçues, ce n'est pas dans les campagnes que l'isolement social est le plus prégnant.

En effet, les solidarités, familiales ou de voisinages, le lien social et l'entraide restent encore très forts en milieu rural, ce qui permet de limiter ce phénomène.

Ces spécificités ne se retrouvent pas forcément dans les villes et métropoles où l'on peut vivre, si j'ose dire, de manière anonyme parmi la foule. L'isolement social en milieu rural reste donc très variable et dépend des trajectoires individuelles et du moment d'installation.

Pour répondre à ces situations, il est nécessaire de soutenir l'ensemble des actions qui visent à préserver le lien social et à renforcer les solidarités de proximité. Le groupe de l'agriculture salue l'engagement des différents acteurs du programme de Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés (Monalisa) reconnu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement ; mais également d'autres initiatives qui s'inscrivent dans cette démarche à l'image des Chartes territoriales des solidarités avec les aînés mises en place par la MSA et conduites en étroit partenariat avec les acteurs et associations qui agissent en direction des personnes âgées.

De nombreuses actions sont menées, ce qui témoigne d'une prise de conscience dont nous pouvons nous féliciter.

Le groupe de l'agriculture votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Marteau, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Marteau.

Mme Marteau. Le projet d'avis nous alerte sur l'ampleur du phénomène d'isolement social qui touche près d'un Français sur 10. Les effets sont délétères pour les personnes qui souffrent de solitude relationnelle : dégradation de la santé, conduites addictives, souffrance psychique pouvant conduire au suicide, accélération de la perte d'autonomie.

Cet isolement suscite également défiance envers la société et non-recours aux droits. La pauvreté sociale venant bien souvent s'ajouter à une précarité économique.

L'isolement social a ainsi des effets cumulatifs qui placent la personne dans une spirale de difficultés dont la sortie est encore plus complexe.

Combattre l'isolement social est donc un enjeu majeur de cohésion sociale. Cela passe par une prise de conscience et une mobilisation dans toutes les sphères de notre société et de la part de chacun.

Il faut tout d'abord détecter les situations qui favorisent la perte ou l'absence de liens relationnels.

Il y a des situations de vulnérabilité comme la vieillesse et la maladie qui jouent très négativement sur le maintien d'une vie sociale mais de très nombreux autres facteurs peuvent être à l'origine d'une altération des liens sociaux. On pense bien sûr aux situations de chômage qui se prolongent et qui nourrissent la perte de confiance et le repli sur soi, jusqu'à anéantir les relations sociales.

Des situations de travail peuvent avoir le même résultat. Ainsi, nombreux sont les chefs d'entreprise souffrant de solitude sous la pression d'une surcharge de travail, d'un environnement très concurrentiel ou de difficultés financières.

Le caractère multifactoriel de l'isolement social rend d'autant plus difficile son repérage. C'est pourquoi, il est nécessaire de s'appuyer sur tous les acteurs de proximité, susceptibles de le détecter ou d'intervenir au plus près des personnes.

Aider les personnes à sortir de l'isolement suppose d'adopter une approche transversale autour de l'ensemble des difficultés et besoins qui sont les leurs. Il faut donc développer les coopérations entre les différentes catégories d'intervenants, afin d'impulser les partenariats entre les acteurs - professionnels ou non - et de coordonner leurs actions, autour d'un chef de file qui doit nécessairement se situer à l'échelon le plus proche des personnes.

Enfin, un autre élément nous semble primordial : celui de la prévention. Chacun doit être en mesure d'identifier facilement - pour lui-même ou pour un proche - quels acteurs contacter, afin d'obtenir l'accompagnement adéquat avant de se retrouver dans la spirale de l'isolement social.

Le dirigeant d'entreprise par exemple doit avoir le réflexe de solliciter sa chambre consulaire ou son organisation professionnelle pour des conseils, des appuis juridiques et pour échanger avec ses confrères sur ses questionnements ou ses difficultés.

Mais il importe également de placer la problématique de l'isolement au cœur de toutes les politiques publiques, et notamment de lutter contre la disparition des commerces de proximité qui frappe de nombreux centres-bourgs, voyant ainsi disparaître des lieux de vie et de lien social essentiels au bien-être des habitants et des personnes seules en particulier..

Le groupe de l'artisanat votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Deschamps, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Deschamps

M. Deschamps. Chers collègues, l'isolement social était jusqu'à présent un phénomène peu connu, ou plus exactement peu reconnu. Nous savons désormais qu'en France il brise la vie de 5 millions de personnes. Nous savons aussi que s'il s'acharne surtout sur les plus fragiles, il peut potentiellement impacter tout le monde, quel que soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle concernée.

La lutte contre l'isolement social est donc un véritable enjeu de société qui, puisqu'il peut concerner tout le monde, doit interpeller chacun de nous.

Pour notre groupe, la réponse à ce fléau est d'abord dans la mobilisation citoyenne. C'est pourquoi nous partageons sans réserve les deux positionnements suivants défendus dans le projet d'avis : d'une part, affirmer que le lien social n'est pas une marchandise, d'autre part considérer que dans cette lutte l'action citoyenne et associative et l'action publique sont des atouts complémentaires et absolument indissociables.

Comme toute politique faisant intervenir une application citoyenne la lutte contre l'isolement social ne peut en aucun cas se passer de l'engagement de l'État et, plus globalement, des pouvoirs publics. Bien sûr cet engagement doit se traduire par des mesures budgétaires adaptées qui, comme le préconise le projet d'avis, doivent permettre le renforcement du soutien à la vie associative et surtout une meilleure articulation des dispositifs déjà existants.

Mais la force de projet d'avis, c'est aussi de proposer aux pouvoirs publics d'autres modes d'action que le seul financement du projet. Le principal d'entre eux est la préconisation de créer une grande cause quinquennale d'engagement contre l'isolement social. Une initiative qui vise à libérer les énergies individuelles au service d'une entraide profitable à tous car si certains, à raison, voient ce début de siècle comme celui de l'argent roi, de la progression des injustices et des inégalités, d'autres, et ils sont nombreux, y voient d'autres traces, celle de la volonté de servir marqué par un taux de bénévolat qui progresse tous les ans, celle de la solidarité incarnée par ces citoyens qui à Calais bravent tous les risques judiciaires pour aller distribuer des repas aux clandestins, celle de l'engagement enfin porté par ces milliers de jeunes au service civique ou encore ces personnes qui s'engagent dans les Réserves citoyennes.

Ceux-là et celles-là ont besoin d'un signe d'encouragement des pouvoirs publics. Ils ont besoin qu'on leur dise que leur actions ne servent pas seulement à réparer les fractures d'un monde qui va mal, mais qu'elles pèsent aussi et lourdement sur le sens des décisions politiques.

Notre groupe fait le vœu que ce projet d'avis de qualité contribue concrètement à replacer la fraternité républicaine au cœur de l'action publique et citoyenne. Il le votera bien sûr en félicitant le rapporteur et la section.

Il votera avec en tête cette phrase d'Octavio Pas : « *Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations* ». Et il en va de même pour les hommes comme pour les civilisations.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est Mme Pajares Y Sanchez, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Pajares Y Sanchez

Mme Pajares Y Sanchez. Le rapport et le projet d'avis qui nous ont été présentés s'inscrivent pleinement dans l'axe stratégique de cohésion sociale du CESE. L'ampleur du phénomène d'isolement social ne peut laisser personne indifférent. En effet, ce risque qui augmente avec l'âge, concerne toutes les catégories sociales et touche également le milieu professionnel où la relation de travail peut être fragilisée.

Cet isolement, ses conséquences en matière de dégradation des conditions de santé, de renoncement à l'exercice de droits citoyens participent du renforcement des mécanismes de l'exclusion. Pour agir efficacement, il convient de s'accorder sur une définition. La CFDT soutient celle proposée dans le projet d'avis.

Mais définir ne suffit pas. Pour gagner en efficacité, il nous faut mettre en place des outils d'observation favorisant l'objectivité des données recueillies sur les territoires et diligenter des enquêtes régulières, confiées à l'INSEE comme le recommande le projet d'avis.

La CFDT adhère aux deux positionnements de fond du projet qui nous est soumis :

- le lien social n'est pas une marchandise ;
- l'engagement des citoyens doit être complémentaire aux missions des professionnels du soin et de l'accompagnement et aux responsabilités des familles. Cet engagement doit s'articuler avec les dispositifs existants sur chaque territoire. Il ne doit pas être le prétexte d'un désengagement des pouvoirs publics.

La CFDT soutient particulièrement la préconisation recommandant d'intégrer la prévention de l'isolement social dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'habitat et de transport, ainsi que dans les schémas d'accessibilité des services au public.

Dans ce cadre, prioriser le bassin de vie nous parait être garant d'efficacité, en articulant Service civique, Réserve civique, et Équipes citoyennes bénévoles. En renforçant le soutien à l'engagement et à la vie associative, cela permettrait de réinvestir les liens sociaux pour améliorer le « vivre ensemble ».

Le chômage augmente considérablement le risque d'isolement social, alors que la préservation, la construction et le développement du lien social se jouent aussi dans les collectifs de travail. De ce fait, la CFDT soutient aussi particulièrement la préconisation qui vise à prendre en compte la lutte contre l'isolement social dans les enjeux du dialogue social et les pratiques managériales.

Nous sommes conscients que l'ensemble du dispositif repose au-delà du cadre institutionnel sur un engagement fort de l'ensemble des acteurs. Contre l'isolement qui peut aller jusqu'à l'invisibilité et l'enfermement social, il convient donc de mettre l'accent sur des propositions concrètes.

Vous l'aurez compris, la CFDT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Biarnaix-Roche, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Biarnaix-Roche

Mme Biarnaix-Roche. La fraternité est le lien social qui nous relie les uns aux autres. Albert Jacquart, en 1997, dans son livre - *Petite philosophie à l'usage des non-philosophes* - a écrit : « *La fraternité a pour résultat de diminuer les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence* ».

Les modifications de notre société contemporaine ont entraîné un accroissement des divorces, des séparations, une individualisation croissante des émeutes et de la délinquance.

Que penser d'internet qui tend à dispenser les êtres humains de toute communication directe ? Pour autant différentes formes d'entraide voient le jour, entre voisins, dans les familles, les quartiers, les campagnes quand des catastrophes surviennent. Des initiatives individuelles plus discrètes tendent à rompre l'isolement social au quotidien qui touche des personnes âgées, des femmes seules en situation de pauvreté, voire des jeunes gens.

Afin d'être encore plus efficaces, ces initiatives doivent être soutenues et reconnues, et plusieurs préconisations du projet d'avis vont dans ce sens. Pour la CFE-CGC, organisation syndicale de salariés qui prône la discussion, l'entreprise au sens large doit être un lieu de socialisation et d'intégration.

La préconisation du projet d'avis sur la prise en compte de la lutte contre l'isolement social dans les systèmes du dialogue social et les pratiques managériales nous interpellent particulièrement. Il y a urgence à redonner du sens au travail et au vivre ensemble au sein de l'entreprise.

La CFE-CGC votera en faveur de ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Coton, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Coton

Mme Coton. Monsieur le président, chers collègues, monsieur le rapporteur, la canicule de 2003 a fait prendre conscience aux Français que l'isolement social pouvait mener au drame. Dans ce projet d'avis, la section a démontré que l'isolement social était malheureusement beaucoup plus vaste que cela et qu'il fallait parler d'isolement social dans son ensemble. Il touche cinq millions et demi de personnes, c'est-à-dire plus d'une personne sur dix ; les personnes seules, mais aussi les malades, les proches aidants, les personnes en situation de handicap et les jeunes.

« *Isolement* » ne veut pas dire uniquement « *n'ayant aucun contact avec autrui* » ; c'est aussi la faiblesse des liens dans leur fréquence et leur régularité. C'est également le lieu de vie et cet isolement n'épargne pas plus les métropoles que les villages. Il était donc important d'en adopter une définition et pour cette raison, la CFTC soutient la préconisation n°1, qui en donne une vraie définition.

Notre pays est riche en associations et en citoyens prêts à donner en collectif ou en individuel, mais il est nécessaire et beaucoup plus productif que les actions citoyenne soient mieux articulées avec les acteurs institutionnels et professionnels. Il faut déployer et reconnaître les Équipes citoyennes sur l'ensemble du territoire, comme le préconise le projet d'avis dans la préconisation n°3.

La charte d'engagement par chaque Équipe, le portage juridique et la reconnaissance de ces Équipes comme un partenaire légitime apportent des garanties, mais aussi facilitent l'accès à des programmes de formation des membres de ces équipes.

La CFTC soutient fortement les préconisations 4 et 5 réclamant une grande cause quinquennale d'engagement contre l'isolement social.

Mieux articuler Service civique, Équipe citoyenne, mouvement associatif, avec une coordination stratégique et la création de vrais projets territoriaux d'insertion et de développement social est vital.

Nous devons éviter le millefeuille des dispositifs qui n'apportent que gaspillage de volontés humaines et perte d'engagement de qualité. La CFTC approuve donc la préconisation n°7.

La prévention est un outil essentiel contre l'isolement social, comme défini dans les préconisations 8 et 10, tout comme la restauration de liens sociaux et la valorisation des métiers du développement social, préconisées dans ce projet d'avis.

Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité est un enjeu majeur pour que chaque citoyen trouve sa place dans notre pays. C'est ce que notre section s'est attachée à prioriser dans ce projet d'avis.

Vous l'avez compris, la CFTC votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Farache, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Farache

Mme Farache. Dans nos approches politiques et sociales, tout ne se résume pas à l'isolement social. Pour autant, ce dernier fait partie des symptômes préoccupants d'une société morcelée, où l'insécurité sociale et salariale gagne chaque jour du terrain.

Les droits sociaux, les garanties collectives, acquis par des décennies de luttes, sont présentés comme des entraves à l'émancipation individuelle alors qu'ils sont surtout des obstacles à la surexploitation. Par exemple, faciliter les modalités de licenciement sert surtout à précariser les recrutements. Poursuivre ces politiques serait suicidaire pour une large majorité du pays.

C'est dans ce contexte qu'il convient donc de placer aussi le travail du CESE sur l'isolement social, qui pose en son cœur un retour vers plus de fraternité si chère au rapporteur.

Fraternité, car les humains se construisent dès leur naissance au sein d'une société, en mutation, certes, mais qui promet de les accueillir, de leur assurer du bien-être et un certain nombre de protections vitales en même temps qu'elle travaille à leur donner capacité et pouvoir d'agir pour les pousser à réaliser leur potentiel propre, bénéfique pour la vie en commun et le progrès de tous.

Des millions de personnes sont touchées par ce phénomène. Les causes en sont multiples, mais les facteurs socioéconomiques sont prépondérants, tout comme l'affaiblissement sans précèdent de nos services publics, en nombre et en qualité.

Alors que de nouveaux outils et possibilités techniques permettraient de dégager des moyens humains dédiés à la prévention de l'isolement des personnes, à un accueil plus bienveillant, à un accompagnement attentif, à des réponses adaptées, c'est au contraire à une aggravation des situations que l'on assiste, à un éloignement et une désertification des services, à plus d'incompréhensions qui poussent au non-recours des droits, au repli, à la violence parfois.

Les aspirations à plus de liberté et de marge de manœuvre individuelle ne sont pas antinomiques d'une solidarité pensée et effective au bénéfice de tous. C'est à cet enjeu que s'attachent plusieurs préconisations du projet d'avis en appelant à une mobilisation générale sur les lieux du travail - qui touchent aux conditions et à l'organisation du travail - au sein des familles en leur garantissant plus de sécurité et d'aides diverses, au sein de l'école et l'ensemble des lieux de socialisation.

La CGT considère que vaincre l'isolement social dépend aussi de la qualité de la formation et du respect des missions des professionnels de santé et de l'action sociale.

Oui, une mobilisation citoyenne contre l'isolement social est nécessaire, mais en ne laissant pas de côté les politiques économique qui doivent être développées dans l'objectif de la prospérité de tous et les éléments de l'action publique.

Le groupe votera favorablement le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Ragot, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - Mme Ragot

Mme Ragot. Monsieur le président, mesdames, messieurs, monsieur le rapporteur, la réflexion proposée par le rapport et ce projet d'avis impose une meilleure compréhension de notre fonctionnement social afin de prendre des mesures adaptées à l'évolution de notre modèle républicain et d'améliorer les dispositifs qui permettent le bien vivre ensemble.

En effet, si les deux piliers de notre devise républicaine « *Liberté* » et « *Égalité* » sont encadrés par des lois, le troisième pilier, « *Fraternité* », relève plus de l'investissement individuel, associatif ou militant et est moins identifiable dans les règles qui structurent les rapports sociaux dans notre pays.

Le projet d'avis présenté aujourd'hui met en lumière l'ampleur du phénomène de l'isolement social, sa nature et les conséquences pour la personne qui le subit, mais aussi en termes de cohésion sociale.

Il montre l'importance des solidarités naturelles - familiale ou voisinage - ou organisées - institutions, associations et syndicats. L'isolement social est généralement le résultat de causes diverses et multiples qui s'accumulent et se conjuguent même si, parfois, il suffit d'un événement ponctuel pour qu'il s'installe durablement.

Néanmoins, la corrélation entre niveaux socioéconomiques et isolement social est établie. L'isolement est un facteur aggravant dans toutes les situations de fragilité, notamment en matière de santé. C'est une cause majeure de non-recours aux droits.

L'ensemble des préconisations proposées dans le projet d'avis, qui va dans le sens d'une meilleure connaissance du phénomène et invite à susciter des dynamiques collectives dans tous les champs d'intervention sociale, propose des réponses au problème posé.

Un tout petit regret pour le groupe FO : la modestie des recommandations concernant le rôle des professionnels qui œuvrent dans le secteur de la prise en charge sociale. Si l'accent est bien mis sur la coordination des actions, la formation professionnelle des intervenants et la cohérence des niveaux d'intervention, il manque peut-être une réclamation un peu plus forte sur les niveaux de responsabilité, et donc, de mise à disposition de moyens pour que ces préconisations deviennent réellement opérationnelles.

Les professionnels du terrain, et notamment ceux qui exercent dans le champ de l'action sociale, subissent aujourd'hui des réductions de moyens qui accentuent la désociabilisation des personnes dont ils ont la charge. Ils se voient confier des missions de service public et devraient avoir le soutien nécessaire pour les exercer pleinement.

En revanche, ce projet d'avis met en lumière des coopérations nouvelles, notamment en termes d'habitat et de vie collective, et invite à les intégrer dans les politiques d'aménagement. Plus globalement, les réponses proposées aux difficultés identifiées invitent à une mobilisation qui doit impliquer tous les niveaux d'intervention sociale.

Le groupe de la CGT-FO votera le projet d'avis

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Argueyrolles, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Argueyrolles

M. Argueyrolles. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Chers collègues, les enjeux du thème débattu aujourd'hui renvoient aux racines mêmes de notre assemblée et de sa culture : favoriser la cohésion sociale est au cœur des orientations de notre mandature ; il nous est naturel d'y porter le principe de fraternité.

Que Jean-François Serres soit remercié pour avoir porté ce thème si sensible aujourd'hui quand bien même sa nature a évolué au fil des générations.

Le rapport et le projet d'avis qui en résultent proposent une évaluation claire et complète de la situation : ils abordent toutes les problématiques d'une société moderne dans une France moderne. Les groupes sociaux et familiaux ont explosé, les moyens de communication sont toujours plus performants et la dématérialisation des services publics amène le citoyen à interagir avec des interfaces numériques qui ont progressivement supplanté les relations existentielles.

Or, l'humanité se construit dans le rapport à l'autre ; de nombreux thèmes y sont chers aux coopérateurs, comme l'émancipation, la protection sociale, le logement ou les commerces de proximité.

Ainsi, la lutte contre l'isolement social passe par un logement adapté à des besoins qui peuvent évoluer selon la situation, l'âge, le handicap, la composition familiale et les moyens financiers.

Nous voudrions également souligner le rôle des petits commerces coopératifs de proximité dans les zones rurales comme dans les petites villes pour la sociabilité du quotidien. Ceux-ci sont en voie de disparition au profit de lointaines grandes surfaces, et victimes d'une concurrence absurde. De nombreux maires se battent pour créer ou maintenir une épicerie ou une boulangerie coop dans leur commune.

Plus généralement, trois causes majeures d'isolement social ont été décrites dans le rapport :

- la perte d'emploi ;
- les accidents de la vie ;
- les ruptures familiales.

Les auditions ont fait ressortir que l'isolement social pouvait difficilement être combattu une fois installé et que c'est donc contre les facteurs d'isolement qu'il fallait lutter. Le projet d'avis en explique bien les mécanismes d'installation : la prévention avec le repérage des situations de fragilité doit donc être la priorité n 1.

Le groupe de la coopération soutient l'ensemble des préconisations présentées dans le projet d'avis ; elles mettent en lumière les multiples ressources qui existent au sein de la famille, de l'école et de l'entreprise, permettant de combattre ce phénomène.

À défaut d'un changement de société, un changement de regard entre êtres humains sera nécessaire. Des initiatives telles que celle de la démarche citoyenne inclusive Monalisa à destination de nos aînés, véritable succès, sont porteuses d'espoir.

Le groupe de la coopération votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Duprez, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - Mme Duprez

Mme Duprez. Mesdames, messieurs, nous sommes aujourd'hui dans un monde d'hypersocialisation marqué notamment par la présence des réseaux sociaux et pourtant, l'isolement social continue à s'aggraver et concerne aujourd'hui cinq millions et demi de personnes en France.

Cette situation ne peut nous satisfaire et nous interpelle en tant que simples citoyens, mais aussi en tant que chefs d'entreprise. Comment faire reculer cette tendance ?

D'abord, grâce à la famille, qui constitue le premier espace de création de lien social. Dans l'immense majorité des cas, aucune action publique ou association ne pourra jamais remplacer l'intensité des liens créés dans le cercle privé.

Ensuite, le développement du numérique et l'existence de plusieurs initiatives web, conjuguées aux propositions de formation pour les plus isolés d'entre nous pourraient entre autres permettre de résorber cet isolement.

En lui-même, le secteur du numérique recèle de très nombreuses initiatives qui permettent de rapprocher les individus entre eux. Ce marché, au sens où il constitue un lieu de création de valeur marchande en même temps que sociale, doit être encouragé à se développer en laissant se développer la créativité humaine à créer du lien, notamment en résorbant les zones blanches.

De nombreuses entreprises agissent déjà concrètement dans ce domaine :

– certaines fondations d'entreprises luttent déjà contre l'isolement et pour l'insertion des personnes concernées. ;

- certains services publics muent vers des services de proximité comme le fait par exemple La Poste avec ses facteurs ;
- les entreprises, et notamment les PME/TPE, les commerçants, artisans et professions libérales, présentes sur l'ensemble du territoire contribuent grandement au lien social. Dans certains territoires isolés, ils constituent presque le seul lien de socialisation.

Pour le groupe des Entreprises, le travail occupe une place centrale dans l'insertion sociale. L'augmentation structurelle du chômage met donc à rude épreuve les solidarités élémentaires ainsi que les liens sociaux et c'est en améliorant la situation économique de la France et de ses entreprises que nous parviendrons à recréer des emplois.

Nous sommes en accord avec la préconisation qui consiste à intégrer l'isolement social dans la RSE. Nous pensons aussi que la priorité doit être donnée à la simplification des dispositifs de soutien aux associations.

Le présent sujet de l'isolement social est un sujet de préoccupation majeur pour le groupe des entreprises et ce projet d'avis peut décevoir par le manque d'ambition de ses propositions. Cependant, son contenu et les recommandations qu'il formule ne peuvent qu'avoir notre soutien même s'il ne constitue qu'une première étape et c'est pour cela que le groupe des entreprises le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Popelin, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - Mme Popelin

Mme Popelin. Paradoxalement, à l'heure de l'hyper-connectivité, du web 2.0, l'altération des liens forts, l'effilochage, l'effritement des réseaux de sociabilité traditionnels - famille, amis, voisins, vie professionnelle ou associative - placent un Français sur dix en situation objective d'isolement et donc de vulnérabilité psycho-sociale.

Ce projet d'avis a l'immense mérite de donner une définition précise de l'isolement social. Il met ainsi en exergue que l'isolement social ne concerne pas seulement les personnes très défavorisées et en grande détresse financière et sociale - même si leur nombre est encore trop important - mais également des individus qui, à un moment ou un autre, souvent à la suite d'un « accident de la vie » se sont retrouvés coupés des autres. Comme le soulignait devant la section M. Calmels, de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, « *souvent les gens les plus isolés socialement sont des gens qui sont au milieu de tout le monde* ».

Le « *baromètre des solitudes* » montre que ces situations sont variées et présentes partout sur le territoire. Les personnes seules sont souvent invisibles et cette invisibilité les fragilise encore plus.

Nous saluons la sagesse de la première préconisation d'articuler l'observation de l'isolement social à l'échelle territoriale des bassins de vie, c'est à dire au plus près des particularités locales afin de cibler le plus efficacement possible les mesures de prévention et de lutte. Nous partageons l'indispensable articulation de l'action citoyenne avec les acteurs professionnels et institutionnels sur le terrain et la préconisation d'un déploiement d'Équipes citoyennes ainsi que l'inscription de la prévention et de la lutte contre l'isolement social dans les projets régionaux de santé.

Nous estimons, comme le rapporteur, qu'il est urgent de renforcer - notamment grâce à une augmentation des moyens - les dispositifs de soutien à l'engagement et à la vie associative pour permettre à la société civile d'agir de manière plus efficace et coordonnée.

Notre groupe soutiendra bien sûr ce projet d'avis dont les préconisations renforcent les solidarités. Nous souhaitons également qu'elles infusent le plus rapidement possible les politiques publiques pour lutter efficacement contre l'isolement social.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes inscrits s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, de déclare close la discussion générale.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Jean-François Serres.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur le projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 165
- Ont voté pour : 165

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président.- Félicitations au rapporteur et à la section pour cet excellent travail et la qualité de cet avis. Madame la présidente de la section des affaires sociales et de la santé, souhaitez-vous dire un mot de conclusion ?

Mme Koné. Pas de conclusion, mais des remerciements à l'ensemble des conseillers qui ont adhéré à cet avis. Quelques-uns ont dit que les propositions sont un peu faibles, notamment par rapport aux métiers d'accompagnement, mais je vous assure qu'en tous les cas, l'intention y était et nous espérons que les pouvoirs publics tireront toutes les conclusions des préconisations qui ont été faites. Merci à tous !

M. le Président. Merci, chère Aminata Koné.

Mes chers collègues, je vous rappelle que notre prochaine plénière se tiendra les 11 juillet et 12 juillet 2017 sous la forme d'une conférence du Conseil économique, social et environnemental. À cette occasion nous recevrons le Premier ministre le 11 juillet à 9 heures. Je compte sur votre présence.

La séance est levée

La séance est levée à 16 heures 25.

Prochaine séance : mardi 11 juillet, à 9 heures.